



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2025, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, A BELFAUX

Présents

Présidence

Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey

Délégués

Commune de Belfaux : M. Ilias Nafaï

Commune de Grolley : Mme Birgit Bronner

Commune de Misery-Courtion : Mme Sabine Haymoz

Commune de La Sonnaz : M. Frédéric Mauron

Comité de direction

Commune de Belfaux : Mme Marianne Aebischer, présidente

Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard, vice-président

Commune de Grolley : M. Valentin Sapin

Commune de La Sonnaz : Vacant

Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, directrice

: Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable

Excusé

M. Franz Simonis

Secrétaire du procès-verbal

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 2024
2. Information de la Présidente du Comité de direction
3. Information de la Directrice
4. Comptes d'exploitation et bilan 2024
5. Rapport de la commission financière
6. Rapport et préavis de l'organe de révision
7. Approbation des comptes 2024
8. Approbation des nouveaux statuts
9. Démission et élection
10. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h30

Mme Ecoffey souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle propose d'enregistrer la séance pour en faciliter la prise du procès-verbal.

Les délégués acceptent cette proposition.

Mme Ecoffey ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté ci-avant.

Comme la parole n'est pas demandée, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 24 octobre 2024

Mme Ecoffey demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'assemblée des délégués du 24 octobre 2024

Tel n'est pas le cas, Mme Ecoffey soumet pour approbation aux délégués le PV de la séance du 24 octobre 2024.

Le PV de la séance des délégués du 24 octobre est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Information de la présidente du Comité de direction

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer, présidente du Comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

*« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous avais parlé, lors de notre dernière assemblée, qu'une nouvelle crèche d'une quarantaine de places verrait le jour dans le quartier de La Gotta. Finalement le chiffre a été réduit à 30 par la directrice des Fripouilles, crèche privée à Corminboeuf. Le dossier est actuellement en discussion auprès du SEJ.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs grossesses parmi les employées, ce qui a engendré passablement de travail pour Tiffany et Béatrice, mais elles s'en sont bien sorties et je les en remercie.

La fête de la Saint-Nicolas a attiré beaucoup de monde. Dommage qu'au moment de commencer, une fine pluie a fait son apparition, mais tout s'est bien déroulé et je félicite et remercie les équipes pour l'organisation.

Début janvier, M. Jean-Daniel Guisolan, conseiller communal de La Sonnaz m'a annoncé sa démission du comité de la crèche Barbotine et la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux a revu sa répartition des dicastères. Nous en reparlerons au point 9 de l'ordre du jour.

Cette année, la crèche Barbotine a 20 ans et, le 2 juillet prochain, une fête sera organisée à cette occasion, incluant la traditionnelle fête de l'été. Plus d'informations vous parviendront ultérieurement, mais comme on dit : SAVE THE DATE !

J'adresse mes remerciements à Tiffany et Béatrice pour leur travail et leur engagement au bon fonctionnement de notre crèche.

Merci à Gwenaëlle, à Josiane, aux membres de la commission financière, aux déléguées et délégués des communes et finalement à mes collègues du comité.

Marianne Aebischer, présidente du Comité de direction »

Mme Ecoffey remercie Mme Aebischer pour la lecture de son rapport.

3. Rapport de la Directrice

Mme Ecoffey donne la parole à Mme Duffey pour donner connaissance de son rapport.

*« « Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

2024 a été, pour le Comité de direction, une année de décisions et de recrutements.

Résiliation des contrats des familles hors communes membres

Le prix de pension ayant augmenté afin de pouvoir rentrer dans nos frais, nous avons dû résilier les contrats des familles non domiciliés dans l'une des 4 communes membres afin de libérer des places pour celles domiciliées dans l'une de ces 4 communes.

Tout ceci a amené des questionnements et des réactions de la part des familles concernées. Cependant avec un accompagnement, des discussions et des explications, tout a pu se passer dans de bonnes conditions.

Partenariat avec les commerces locaux

Nous avons également créé un nouveau partenariat avec la boulangerie « Au vieux grenier », à Corminboeuf, qui nous livrera le pain tous les matins pour les deux structures. Nous travaillons également avec la Fromagerie Kern, à Misery-Courtion, Bel'vrac et la Pharmacie du Hêtre, à Belfaux. Notre traiteur Cookids s'approvisionne également dans les commerces locaux.

Personnel 2024

En 2024, trois collaboratrices ont transmis leur démission pour des questions de proximité du lieu de travail, une organisation familiale ou un arrêt d'activité professionnelle.

C'est également une année « baby-boom » pour l'Association de la crèche Barbotine, car six grossesses ont été annoncées au sein de l'équipe éducative. Ceci a impliqué un recrutement constant tout au long de l'année. Cependant, chaque collaboratrice a été remplacée dans les temps malgré les difficultés liées à la pénurie de personnel, surtout au niveau ES dans le domaine.

Afin de remédier à ces difficultés, nous avons engagé du personnel « assistant/e socio-éducatif/tive CFC » et donné la possibilité aux collaboratrices de se former au niveau ES.

Pour l'année 2024/2025, nous avons une stagiaire longue durée, 1 apprenti de 1^{ère} année, 2 apprenties de 3^{ème} année et 1 étudiante ES en 1^{ère} année de formation raccourcie.

En été 2024, nos deux apprenties de 3^{ème} année, de la volée précédente, ont réussi avec brio leur CFC d'assistante socio-éducative. Elles ont toutes les deux trouvé un poste après les vacances d'été.

Taux d'occupation 2024

En janvier 2024, nous accueillions 143 enfants, pour 132 enfants en décembre 2024. Pour rappel, le Comité a fait le choix de résilier le contrat de 5 familles hors communes pour un total de 9 enfants.

En été, 42 enfants, dont les 9 enfants cités ci-dessus, ont quitté la crèche dont 30 pour aller à l'école enfantine.

Répartition des enfants par commune en décembre 2024 :

<i>Belfaux :</i>	<i>45 enfants</i>
<i>Misery-Courtion :</i>	<i>26 enfants</i>
<i>Grolley :</i>	<i>23 enfants</i>
<i>Ponthaux :</i>	<i>3 enfants</i>
<i>La Sonnaz :</i>	<i>35 enfants</i>
<i>Pour un total de :</i>	<i>132 enfants</i>

Activités de l'année

- *En 2024, les équipes ont abordé différents thèmes avec les enfants : 5 sens, les animaux et leur habitation, mais également les fêtes traditionnelles.*
- *Le groupe des Grands de la structure des Ecoliers s'est rendu au carnaval des Bolzes le Mardi gras pour le cortège et nous allons revivre, cette année, cette expérience avec les deux structures.*
- *Un pique-nique au bord du lac de Morat a été organisé par un groupe en juin 2024.*
- *En juillet, nous avons partagé la fête de l'été avec les parents sur le thème des 5 sens qui a été travaillé avec les enfants. Nous avons eu énormément de chance avec le temps, car nous sommes passés entre deux averses. Les retours ont été très positifs.*

A cet effet, je tiens à remercier Monsieur Barras, concierge, ainsi que le service de l'édilité pour le prêt du matériel et le coup de main pour l'installation.

- *En automne 2024, un groupe s'est rendu à la chocolaterie Cailler, à Broc, pour une visite et nous avons également pu prendre un pique-nique sur place.*
- *Le 20 novembre 2024, l'Association a participé à l'évènement « Ensemble pour l'avenir ». Ce dernier donnait la possibilité aux personnes, institutions et instances politiques communales, cantonales, acteurs du domaine de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, de découvrir le quotidien d'une structure d'accueil dans les conditions réelles, son environnement, son fonctionnement, ses contraintes et ses difficultés.*

Nous avons accueilli deux personnes, une conseillère communale et une personne membre du Conseil général d'une commune associative. Ce fut une super expérience et les échanges ont été très intéressants. Cet évènement devrait normalement être reconduit en 2025. De plus amples informations vous seront transmises en temps voulu.

- *En décembre, notre traditionnelle fête de Saint-Nicolas. Les enfants ont préparé une comptine et ont pu la présenter à leur famille en l'accompagnant de gestes. Saint-Nicolas nous a rendu visite et a distribué des biscômes. Les familles ont pu faire une photo de famille avec Saint-Nicolas et Père Fouettard. Certains enfants en ont profité pour confier leur lolette ou leur couche à Saint-Nicolas dans la symbolique de ne plus en avoir besoin.*

Je profite de l'occasion pour souligner et féliciter mes équipes éducatives qui organisent, préparent, anticipent, animent et mettent en place toutes ces activités en plus de leur travail au quotidien auprès des enfants.

Conclusion

Globalement cette année s'est très bien déroulée.

Je profite de ce temps de parole pour remercier chaque collaboratrice et collaborateur qui œuvre chaque jour auprès des enfants. C'est un réel plaisir pour moi de partager mon quotidien avec elles/eux et elles/ils sont une réelle source de motivation.

Je remercie Béatrice Dénervaud pour son travail, son soutien et sa collaboration qui m'est toujours aussi précieuse.

Je remercie les parents pour leur compréhension et leur collaboration.

Merci au Comité de direction pour son soutien tout au long de l'année qui n'a pas toujours été facile pour moi, mais qui, finalement, s'est bien terminée.

Et enfin, merci à vous, Assemblée des délégués, pour votre écoute et votre confiance.

Je suis prête à vivre 2025 avec enthousiasme, car le 2 mars 2025, cela fera 5 ans que je suis directrice au sein de l'Association de la crèche Barbotine.

Tiffany Duffey, directrice de la crèche Barbotine »

Mme Ecoffey remercie Mme Duffey pour son rapport.

4. Comptes 2024

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Dénervaud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Dénervaud ne donne lecture que des différents postes du bilan, qui se présentent comme suit :

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits
30	Charges du personnel	1'536'407.20		1'565'900.00	
31	Autres charges du personnel	329'241.15		352'705.00	
33	Amortissements	2'500.00		2'500.00	
42	Intérêts et comptes courants		7.80		50.00
43	Produits principaux		870'081.93		927'750.00
45	Subventions et contributions		940'048.43		974'000.00
	Totaux	1'868'148.35	1'810'138.16	1'921'105.00	1'901'800.00
	Déficit		58'010.19		19'305.00

Les comptes bouclent avec un déficit de CHF 58'010.19. Ce déficit s'explique entre autres par le retard dans l'application du tarif à 140 CHF/jour, qui n'a pu entrer en vigueur qu'en mai 2024.

Selon l'art. 21, al. 1 des statuts de l'Association de la crèche Barbotine, ce déficit sera réparti comme suit :

- Pour moitié, selon le nombre de demi-jours inscrits
- Pour l'autre moitié, les charges sont réparties selon les critères suivants :
 - 75% selon la population dite légale
 - 25 % selon le chiffre de la dernière population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (IPF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Un tableau de répartition du déficit a été transmis aux délégués en même temps que la convocation.

5. Rapport de la commission financière

Mme Ecoffey donne la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de la Commission financière.

Le rapport de la commission financière est joint au présent procès-verbal.

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de la Commission financière.

6. Rapport de l'organe de révision

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Haymoz pour donner lecture du rapport de Fiducum, à Marly, qui est l'organe de révision.

Ce rapport de révision est joint au présent procès-verbal.

Mme Ecoffey remercie Mme Haymoz pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

7. Approbation des comptes 2024

Mme Ecoffey soumet pour approbation aux délégués les comptes 2024 tels que présentés.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2024 tels que présentés, avec remerciements à Mme Dénervaud, secrétaire comptable, et au Comité de direction.

Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

8. Approbation des nouveaux statuts

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Aebischer informe les délégués que les statuts de la crèche Barbotine ont dû être mis à jour suite à la fusion de Grolley et Ponthaux, mais aussi pour permettre une flexibilité accrue pour la tenue des assemblées et pour y apporter des corrections mineures de numérotation. Celle-ci a été établie sur le document type du SEJ.

Les principales modifications sont les suivantes :

Art. 9 : Convocation

¹L'assemblée des délégués siège au moins deux fois par année **au plus tard le 30 avril** pour les comptes et **au plus tard le 31 octobre** pour le budget.

Art. 15^{bis3} Commission financière

m) **demande trois offres aux organes de révision. Les offres non ouvertes sont transmises à la commission financière.**

Art. 16 Commission financière

³**La rémunération de la commission financière est à comptabiliser dans le compte de fonctionnement de la crèche.**

Art. 17 Organe de révision

⁵**L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles, toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.**

Art. 31 Entrée en vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur après leur adoption par l'assemblée des délégués et leur approbation par les communes membres selon l'article 113 al. 1 LCo, ainsi que par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Mme Ecoffey ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme Ecoffey soumet pour approbation la mise à jour des statuts de la Crèche Barbotine tels que présentés.

Les délégués approuvent à l'unanimité la mise à jour des statuts de la Crèche Barbotine tels que présentés.

9. Démission et élection

Mme Ecoffey passe la parole à Mme Aebischer pour commenter ce point de l'ordre du jour.

▪ Démission

Mme Aebischer informe les délégués que, suite à la démission du Comité de direction, de M. Jean-Daniel Guisolan, conseiller communal à La Sonnaz, le poste est à repourvoir pour cette commune.

Par conséquent la commune de La Sonnaz propose Mme Gwenaëlle Ecoffey pour repourvoir le poste vacant au sein du Comité de direction.

▪ **Fusion Grolley-Ponthaux**

Suite à la fusion de Grolley et Ponthaux entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, il y a eu une refonte des dicastères au sein de la nouvelle commune. Au vu de ce qui précède, Mme Birgit Bronner est proposée pour remplacer M. Valentin Sapin en tant que membre du Comité de direction. En contrepartie, M. Valentin Sapin remplace Mme Bronner à l'Assemblée des délégués et par la même occasion à la Commission financière.

Mme Ecoffey soumet ces deux propositions à l'Assemblée des délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité ces deux propositions.

Compte tenu de ce qui précède, l'article 13, alinéa 5, des Statuts de l'Association de la crèche Barbotine, prévoit que *le président de l'Assemblée des délégués peut aussi présider le comité de direction*, c'est Mme Marianne Aebischer, présidente du Comité de direction, qui présidera l'Assemblée des délégués, ceci jusqu'à la fin de la législature, à savoir en avril 2026.

Ci-après, la nouvelle composition des différents organes de l'Association de la crèche Barbotine :

Assemblée des délégués

Commune de Belfaux	:	Mme Marianne Aebischer, présidente
Commune de Misery-Courtion	:	Mme Sabine Haymoz, vice-présidente

Délégués

Commune de Belfaux	:	M. Ilias Nafaï
		M. Franz Simonis
Commune de Grolley	:	M. Valentin Sapin
Commune de La Sonnaz	:	M. Frédéric Mauron

Comité de direction

Commune de Belfaux	:	Mme Marianne Aebischer, présidente
Commune de Misery-Courtion	:	M. Christophe Frossard, vice-président

Membres

Commune de Grolley	:	Mme Birgit Bronner
Commune de La Sonnaz	:	Mme Gwenaëlle Ecoffey
Crèche Barbotine	:	Mme Tiffany Duffey, directrice, avec voix consultative

Commission financière

Commune de Grolley	:	M. Valentin Sapin
Commune de Misery-Courtion	:	Mme Sabine Haymoz
Commune de La Sonnaz	:	M. Frédéric Mauron

La parole n'étant plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

10. Divers

Mme Ecoffey ouvre la discussion dans les divers.

- **Gestion des infrastructures**

M. Nafaï rappelle que, suite à l'absence pour raisons médicales de M. Damien Barras, concierge des bâtiments scolaires, le personnel de conciergerie se trouve actuellement en sous-effectif, ce qui impacte quelque peu les délais d'entretien.

Par conséquent, il demande de bien vouloir en tenir compte lorsqu'il y a des problèmes à régler au niveau de l'entretien des bâtiments.

- **Prochaine étape**

Mme Aebischer rappelle que la crèche fête cette année ses 20 ans d'existence et qu'une fête sera organisée à cet effet le 2 juillet prochain. De plus amples informations à ce sujet seront transmises ultérieurement.

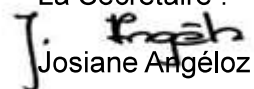
La parole n'étant plus demandée, Mme Ecoffey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et rappelle que la prochaine séance aura lieu le

**jeudi 30 octobre 2025, à 17h30,
à l'administration communale de Belfaux.**

Mme Ecoffey remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance à 18h10.

Belfaux, le 19 mars 2025

La Secrétaire :


Josiane Angéloz

Approuvé lors de l'assemblée des délégués du 30 octobre 2025

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

La Présidente :

Gwenaëlle Ecoffey

La Secrétaire :

Josiane Angéloz

Rapport de la Commission financière

à l'assemblée des délégués du 27 février 2025

Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Lors de sa séance du 13 février 2025, la commission financière a pris connaissance des comptes 2024 préparés par le Comité de direction de la crèche Barbotine. Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable, nous a donné toutes les informations nécessaires à notre bonne compréhension des comptes.

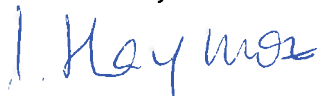
Les comptes se soldent par une perte de CHF 58'010.19. Elle s'explique essentiellement par le fait que le nouveau tarif de CHF 140.- la journée n'est entré en vigueur que le 1^{er} mai 2024.

La commission financière de l'association de la Crèche Barbotine remercie les membres du Comité de direction et la secrétaire-comptable pour le travail effectué.

Après une analyse attentive, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

Misery, le 13 février 2025

Sabine Haymoz



Birgit Bronner



Frédéric Mauron



A l'assemblée des délégués de l'

Association de la crèche Barbotine
Route de Chésopelloz 8
1782 Belfaux

Rapport de l'organe de contrôle
des comptes annuels 2024

(01.01. - 31.12.2024)

Marly, le 27 janvier 2025

Rapport de l'organe de contrôle

A l'assemblée des délégués de l'

Association de la crèche Barbotine, Belfaux

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la crèche Barbotine comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Motif de l'opinion d'audit avec réserve

Selon l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019, les comptes annuels et ses annexes doivent être établis selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) obligatoirement dès le 1^{er} janvier 2022. Les immobilisations ne sont pas amorties en fonction de la durée d'utilisation.

Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, à l'exception de la remarque ci-dessus, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales.

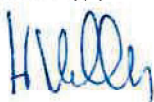
Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

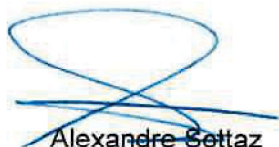
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un total au bilan de CHF 258'122.04.

Marly, le 27 janvier 2025

Fiducum SA



Herbert Schaller
Expert diplômé en finance
et controlling
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Sottaz
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

Rapport de la Commission financière
à l'assemblée des délégués du 27 février 2025

Comptes 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Lors de sa séance du 13 février 2025, la commission financière a pris connaissance des comptes 2024 préparés par le Comité de direction de la crèche Barbotine. Mme Béatrice Dénervaud, secrétaire-comptable, nous a donné toutes les informations nécessaires à notre bonne compréhension des comptes.

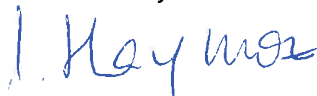
Les comptes se soldent par une perte de CHF 58'010.19. Elle s'explique essentiellement par le fait que le nouveau tarif de CHF 140.- la journée n'est entré en vigueur que le 1^{er} mai 2024.

La commission financière de l'association de la Crèche Barbotine remercie les membres du Comité de direction et la secrétaire-comptable pour le travail effectué.

Après une analyse attentive, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

Misery, le 13 février 2025

Sabine Haymoz



Birgit Bronner



Frédéric Mauron



A l'assemblée des délégués de l'

Association de la crèche Barbotine
Route de Chésopelloz 8
1782 Belfaux

Rapport de l'organe de contrôle
des comptes annuels 2024

(01.01. - 31.12.2024)

Marly, le 27 janvier 2025

Rapport de l'organe de contrôle

A l'assemblée des délégués de l'

Association de la crèche Barbotine, Belfaux

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la crèche Barbotine comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Motif de l'opinion d'audit avec réserve

Selon l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019, les comptes annuels et ses annexes doivent être établis selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) obligatoirement dès le 1^{er} janvier 2022. Les immobilisations ne sont pas amorties en fonction de la durée d'utilisation.

Opinion d'audit avec réserve

Selon notre appréciation, à l'exception de la remarque ci-dessus, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales.

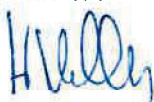
Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

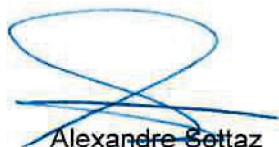
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un total au bilan de CHF 258'122.04.

Marly, le 27 janvier 2025

Fiducum SA



Herbert Schaller
Expert diplômé en finance
et controlling
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Sottaz
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels